



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 16 juin 2008*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

**D - 20080335**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

***OPAH Centre Historique. 9 rue Ravez, 20 rue des Piliers de Tutelle, 71 rue des Faures, 39 rue Leyteire, 54 crs V. Hugo, 27 rue de la Rousselle/2 impasse Faure, 107 rue Camille Sauvageau, 1 rue Tustal. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs.***

Mme Alexandra SIARRI, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **M. DANDREU Marcel, copropriétaire de l'immeuble sis 9, rue Ravez à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 5 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033001733.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 678 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 30 509 €

Aide de la CUB 10% : 4 068 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $40\,678\text{ €} \times 10\% = 4\,068\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. DANDREU Marcel une participation d'un montant de 4 068 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme CREUZE Xavier, copropriétaires de l'immeuble sis 20, rue des Piliers des Tutelles à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002297.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 52 756 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 016 €  
Aide de la CUB 10% : 5 276 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $52\,756 \text{ €} \times 10\% = 5\,276 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme CREUZE Xavier une participation d'un montant de 5 276 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme GRILLET-PAYSAN Pierre, propriétaires de l'immeuble sis 71, rue des Faures à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un immeuble vacant d'un commerce et de 3 logements dont 1 de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002299.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 20 903 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 11 497 €  
Aide de la CUB 10% : 2 090 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $20\,903 \text{ €} \times 10\% = 2\,090 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme GRILLET-PAYSAN Pierre une participation d'un montant de 2.090 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. CUBILIER Eric, copropriétaire de l'immeuble sis 39, rue Leyteire à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002298.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 53 122 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 217 €  
Aide de la CUB 10% : 5 312 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $53\,122 \text{ €} \times 10\% = 5\,312 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. CUBILIER Eric une participation d'un montant de 5 312 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 54, cours Victor Hugo :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 6 logements en 5 logements dont 2 (1 T3 et 1T2) en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

- **M. Mme JURAMY Bernard, copropriétaires de l'immeuble sis 54, crs Victor Hugo à Bordeaux pour un logement conventionné de type 3.**

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002207.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 50 703 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 887 €

Aide de la CUB 10% : 5 070 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $50\,703 \text{ €} \times 10\% = 5\,070 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme JURAMY Bernard une participation d'un montant de 5 070 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. AUDEBERT Philippe, copropriétaire de l'immeuble sis 54, crs Victor Hugo à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné de type 2.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002206.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 33 713 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 542 €

Aide de la CUB 10% : 3 371 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $33\,713 \text{ €} \times 10\% = 3\,371 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. AUDEBERT Philippe une participation d'un montant de 3 371 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 27, rue de la Rousselle – 2, impasse Faure :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 8 logements en 6 logements dont 1 de type 2 en loyer conventionné et 1 de type 2 en PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

- **M. COLLET Thierry, copropriétaire de l'immeuble sis 27, rue de la Rousselle – 2, impasse Faure à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001697.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 879 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 233 €

Aide de la CUB 10% : 2 588 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $25\,879 \text{ €} \times 10\% = 2\,588 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. COLLET Thierry une participation d'un montant de 2 588 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. HERIPRET Dominique, copropriétaire de l'immeuble sis 27, rue de la Rousselle- 2, impasse Faure à Bordeaux** pour un logement en PST.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001698.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27 221 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 415 €  
Aide de la CUB 10% : 2 722 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $27\,221 \text{ €} \times 10\% = 2\,722 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. HERIPRET Dominique une participation d'un montant de 2 722 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 107, rue Camille Sauvageau :**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant de 4 logements de type 2 en loyer conventionné et d'un local vélos et poubelles.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

- **M. SEURAT Pierre-Yves, copropriétaire de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001731.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 251 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 138 €  
Aide de la CUB 10% : 4 025 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $40\,251 \text{ €} \times 15\% = 6\,038 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. SEURAT Pierre-Yves une participation d'un montant de 6 038 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. SEURAT Jean-Hugues, copropriétaire de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux** pour 2 logements conventionnés.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001730.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27 984 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 15 391 €  
Aide de la CUB 10% : 2 798 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $27\,984 \text{ €} \times 15\% = 4\,198 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 251 €  
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 138 €  
Aide de la CUB 10% : 4 025 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $22\,138 \text{ €} \times 15\% = 6\,038 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. SEURAT Jean-Hugues une participation d'un montant de 10 236 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme SEURAT Pierre, copropriétaires de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001732.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 251 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 138 €

Aide de la CUB 10% : 4 025 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $40\,251 \text{ €} \times 15\% = 6\,038 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme SEURAT Pierre une participation d'un montant de 6 038 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 1, rue Tustal :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 9 logements en 4 logements dont 2 (1T3 – 1T2) en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

- **M. Mme LE FOURNIER Hervé, copropriétaires de l'immeuble sis 1, rue Tustal à Bordeaux** pour un logement conventionné de type 2.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033002205 - 265224.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 50 281 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 655 €

Aide de la CUB 10% : 5 028 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $50\,281 \text{ €} \times 10\% = 5\,028 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme LE FOURNIER Hervé une participation d'un montant de 5 028 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI JEAN CALMETTES, copropriétaire de l'immeuble sis 1, rue Tustal à Bordeaux** pour un logement conventionné de type 3.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033002205 - 265228.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 31 086 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 097 €

Aide de la CUB 10% : 3 109 €

- Aide de la Ville au propriétaire :  $31\,086 \text{ €} \times 10\% = 3\,109 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI JEAN CALMETTES une participation d'un montant de 3 109 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME TOUTON

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Alexandra SIARRI**

